

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 18 avril 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 avril 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 18 avril 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

Catherine VUILLAUME à Cédric BESCHET

## ABSENTS

Jacques TISSOT

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

## I) Approbation du procès-verbal du conseil du 4 avril 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II) ZAER – Zone d'Accélération des Energies Renouvelables - Définition du périmètre :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2023 qui adoptait le principe de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et l'engagement de définir un périmètre effectif au 30 avril 2024.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre en considération le zonage Aph dans la définition du périmètre des zones d'accélération des énergies renouvelables applicable sur le territoire communal.**

## III) Compte rendu des différentes commissions :

### Commission terrain du 11 avril 2024

Acquisition des anciennes toilettes publiques sur la parcelle cadastrée section AB n°33 de 16 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Faivre François reçu en mairie le 27 février dernier et qui souhaite faire l'acquisition de ladite parcelle communale, attenante à ses garages.

Considérant la parcelle viabilisée, l'exposé entendu, le conseil municipal, à la majorité, décide de faire une proposition de vente, au demandeur, à 5000 euros, frais à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu en mairie de Mr et Mme Baumgartner relatant une problématique d'implantation d'un garage. Une rencontre aura lieu sur place avec les propriétaires des parcelles riveraines.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande verbale de Monsieur Nicod Michel, propriétaire d'une maison d'habitation sise 8 rue Chargebin qui souhaite poser une bordure de 10 cm devant son habitation. Un accord de principe lui sera transmis en suivant les limites de la chaussée actuelle.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Monsieur Mesnier Sébastien qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AB n°94 (260 m<sup>2</sup>), jouxtant sa propriété. Monsieur le Maire rappelle qu'un transformateur électrique est présent sur ladite parcelle et qu'une demande avait déjà été faite de la part des voisins auparavant. Le Conseil municipal est d'accord de vendre la parcelle, mais réétudiera la demande précédente qui a été faite et décide de fixer le prix de cette parcelle.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, propose : 120 € pour une voix, 160 € pour 4 voix et 140 € pour 7 voix, il sera, de ce fait, retenu le prix de 140 €/m<sup>2</sup>.**

Monsieur le Maire informe que la parcelle communale située à l'angle des rues du pré Jean et de la Louvatière sera mise en vente sur le site de la commune et sur celui d'annonces pour particuliers. Cette parcelle constructible est cadastrée section AC n°169 et présente une surface de 447 m<sup>2</sup>. Il précise que le prix sera défini, une fois le coût de la mise en conformité de la parcelle sera connu.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Syndicat Pastoral de Vaux et Chantegrue reçu en mairie le 2 avril 2024 et relatif à une demande d'aide financière. Cette demande concerne une participation financière à une adduction d'eau potable sur la parcelle d'estive La Vessoie. Une rencontre aura lieu avec les agriculteurs le lundi 22 avril 2024.

### **Commission Bois Forêt du 19 mars 2024**

Monsieur Cédric Beschet fait une présentation des devis présentés par l'ONF, à savoir :

- Un devis de 316 € HT pour une mission Assistance Technique à Donneur d'Ordre ATDO en rapport aux travaux réalisés en régie communale (limites des parcelles 10-11-12-13-15-16-17)
- Un devis comportant des :
  - travaux sylvicoles de dégagement de la régénération naturelle parcelle 45 pour un montant de 5 892 € HT
  - travaux de plantation dans la parcelle 6 pour un montant de 10 246 € HT pour 60 ares

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de 316 € HT pour une mission d'assistance technique à donneur d'ordre ATDO en rapport aux travaux réalisés en régie communale et le devis de 5892 € HT concernant les travaux sylvicoles de la parcelle 45.**

Il précise que l'exploitation des chablis 2024 a commencé concernant les gros bois : ils seront vendus à la scierie Laresche à la suite de l'accord cadre chablis annuel 2024 gros bois résineux proposé par l'ONF avec un volume plafond de 1080 m<sup>3</sup>.

Il évoque également les chablis présents sur le tunnel entre Vaux et Chantegrue et Bonnevaux au niveau de la parcelle 3. L'exploitation de ces bois reste très difficile, différentes solutions sont à envisager avec l'ONF.

### **Commission Animations du 2 avril 2024**

Le repas de la fête des mères est prévue le 31 mai au restaurant l'étoile des neiges à Métabief. La rencontre avec Mme Chuard Léone pour son anniversaire aura lieu le 5 mai prochain.

### **Commission Cimetière du 16 avril 2024**

Monsieur le Maire précise que le règlement du cimetière est en cours de révision et présente un devis de l'entreprise Den's Forge de Montperreux de 915 € TTC, pour différents travaux : modification du verrou du portail du cimetière et modification de garde-corps sur le pont rue de l'église.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le devis présenté, pour un montant de 915 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce devis.**

#### **IV) Travaux intérieurs Eglise :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, deux devis concernant la pose d'un système ouverture/fermeture automatique de la porte d'entrée ainsi que la réfection de l'éclairage intérieur : un devis de l'entreprise Guyon Villemagne pour un montant de 7 974,96 € TTC et un devis de la Menuiserie du Drugeon d'un montant de 1 054,92 € TTC.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer les devis cités ci-dessus et tout document se rapportant à ces décisions.**

#### **V) Bail agricole GAEC Chaudron du Jura :**

Suite à la cessation d'activité de Madame Sylvie VIONNET, une rencontre entre agriculteurs a eu lieu pour répartir entre eux ses terrains exploités.

Après discussion, il a été décidé d'attribuer les terrains au GAEC du Chaudron du Jura. Ce dernier procédera à un échange avec le GAEC Goutte d'Or.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un bail au profit du GAEC du Chaudron du Jura et de modifier le bail existant au nom du GAEC Goutte d'Or.**

#### **VI) Assujettissement TVA – budget Constructions funéraires :**

Sur demande de la perception, Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que la commune doit se prononcer ou non sur l'assujettissement de la TVA au budget constructions funéraires.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide émettre un avis défavorable à l'assujettissement de la TVA au budget constructions funéraires.**

#### **VII) Modification simplifiée du PLUi:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est apparu nécessaire pour le conseil communautaire, d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

A ce titre, un dossier technique sera tenu à disposition du public dans les mairies de la CFD aux horaires habituels d'ouverture, pendant un mois du 17 mai et 17 juin 2024.

#### **VIII) Questions diverses**

##### Tarif spécial salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de réservation de la salle des fêtes pour une soirée privée le mercredi 3 juillet au soir. Or le règlement et les tarifs ne sont pas prévus ce jour pour une telle occupation. Il est proposé le tarif de 150 € pour cette soirée sous réserve de retour du formulaire de réservation dûment complété.

Elections européennes : Elles auront lieu le dimanche 9 juin. Le bureau de vote se tiendra à la salle des associations 14, rue des Courbes et un appel sera lancé aux jeunes nouvellement inscrits pour tenir ledit bureau.

##### Création numéro 1 bis rue des Marais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une évolution de l'occupation de la maison d'habitation sise 1, rue des Marais, il convient d'identifier clairement les deux entrées existantes. Il est proposé la création d'une numérotation 1Bis, rue des Marais.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la numérotation proposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches se rapportant à cette décision.**

Procédure huissier expulsion loyers impayés logements communaux

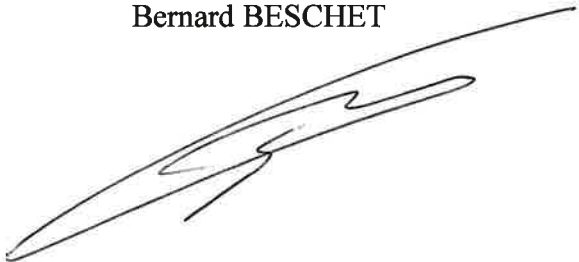
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure d'expulsion avec huissier se poursuit auprès des locataires présentant des loyers impayés.

Jobs d'été – Comme tous les ans, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes du village. Les candidatures sont à déposer en mairie avant le 10 mai 2024.

Fin de la séance : 22h40

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 mai prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET



Le secrétaire de séance  
Arnaud SAILLARD

